

Code Action	Intitulé action
1.1.1	Accompagner la création, l'extension et veiller au maintien des Parcs Naturels Régionaux.
1.1.4	Renforcer la cohérence du réseau Natura 2000 terrestre - Adaptation des contours des sites existants.
1.1.5	Engager des projets de zones de conservation halieutique sur chaque façade maritime en métropole. Ceci sera réalisé sur la base d'une réflexion stratégique en matière de mise en œuvre des zones de conservation halieutique réalisée en 2021.
1.2.6	Créer ou étendre des Réserves Naturelles Nationales ou Régionale
1.3.12	Faire l'inventaire des expérimentations ou travaux en cours sur la connectivité entre aires protégées
1.3.13	Pour le milieu marin dans le cadre des documents stratégiques de façade, adopter les cibles et propositions de sites en vue du développement des protections fortes à atteindre d'ici 2026.
1.4.14	Veiller à la bonne information du niveau national sur les aires protégées et autres mesures de conservation efficace qui contribuent à la conservation des écosystèmes en Hauts-de-France.
1.4.15	Sur la base d'une analyse des menaces/besoins, identifier les aires protégées terrestres ou marines régionale ayant besoin de zone tampon
1.4.16	Mettre en œuvre la procédure de reconnaissance des aires protégées terrestres et marines constituant des zones de protection forte.
1.5.19	Réaliser un état des lieux exhaustif et qualitatif de la protection forte au sein des parcs naturels régionaux et des parcs naturels marins, des actions et des outils de spatialisation des enjeux biodiversité au sein des chartes des PNR et des plans de gestion des PNM
2.7.4	Référencer et capitaliser les documents de gestion de la région.
3.8.1	Faciliter la remontée et l'intégration de données collectées par les gestionnaires relatives aux AP vers les instances de planifications des plans de contrôle (MISEN)
3.9.6	Recenser les infrastructures d'accueil en région qui permettent de limiter l'impact de la fréquentation touristique sur les aires protégées (gîtes pour éviter le bivouac, sentiers balisés, etc.) et les stratégies touristiques de gestion des flux sur les aires protégées soumises à une forte fréquentation + Identifier les pressions et les besoins en infrastructures d'accueil et de gestion des flux touristiques.
3.9.7	Développer l'offre de formation aux organisateurs de manifestations sportives terrestre et marine et mettre en place un guide de bonnes pratiques.
3.9.8	Encourager et valoriser les démarches et innovations mises en place dans les aires protégées.
4.10.1	Animer une réflexion sur l'implication et le rôle des élus dans les espaces

	protégés, en s'appuyant notamment sur la réflexion portée par le réseau Ramsar.
4.12.7	Inciter à la labellisation comme aires terrestres et marines éducatives les aires protégées et leurs abords : élaboration d'un outil d'information à destination des gestionnaires d'AP du type « les aires éducatives pour les nuls »
7.18.4	Établir la liste des sites laissés en libre évolution en Hauts-de-France, les cartographier et les caractériser <i>a minima</i> .
7.18.5	Recenser les programmes et expérimentations à l'échelle des Hauts-de-France visant à évaluer, préserver, valoriser ou restaurer les services écosystémiques dans les aires protégées.